

Compte-rendu de la réunion de quartier Navizelle/Sorbier /Mairie du 12 septembre 2015 9h30

Ce document ne constitue pas un procès verbal de réunion mais un compte-rendu qui tente de restituer de manière la plus objective possible (dans la mesure où il est réalisé par les élus présents), les propos et échanges tenus entre les riverains du quartier des Mallets et les élus.

Sujets abordés :

1. Sorbier

Question : Qui est le propriétaire du local poubelle et du terrain attenant afin de savoir à qui s'adresser pour éventuellement en racheter une partie

Réponse: contacter urbanisme afin de vérifier le cadastre.

Un point sur le lotissement du Sorbier est également présenté par son président. Des pavés sont à reprendre sur le trottoir. Il est également question du curage de la digue.

Les services techniques se rendront sur les lieux pour en discuter.

A noter également que les poubelles stockées au pied du chemin du Grand Sorbier, lors notamment d'épisodes venteux, ont tendance à s'échapper de leur emplacement pour finir leur parcours sur la route ou dans les terrains des riverains.

2. Bruit dans le quartier Navizelle

Plusieurs personnes présentes signalent des nuisances sonores dans le quartier (notamment des jeunes habitants dans une maison du quartier et qui sont bruyants bien au delà des 22h). Le contexte devient tendu et une solution doit être trouvée au plus vite.

3. Ecole et city parc

Nombreuses plaintes du voisinage du City Park à cause du bruit en journée, les WE et également en soirée : ballon qui passe chez les voisins, bruit très tard etc. Plusieurs solutions sont discutées : filet pour retenir les ballons, déplacement des jeux, extinction des éclairages, etc.

4. Voirie

Vers le Messidor, virage à aménager très dangereux pour les piétons. M. Le Maire explique qu'une réflexion est en cours sur les déplacements et sur les voies vertes (commission Environnement et Cadre de Vie).

5. Dangerosité du Chemin de Coper et des croisements

Plusieurs habitants font part d'un ensemble de problèmes quant aux incivilités des conducteurs notamment aux heures d'école :

- Vitesse excessive,
- Priorité aux croisements non respectée,
- Véhicules mal garés le long de l'école côté chemin Coper.

Le tracé d'une bande piétonne, l'ajout d'éclairage, l'agrandissement du parking sont des pistes de solution.

L'intersection Chemin de Champlat/Chemin du Rocher de la Bourgeoise est également pointée. Un miroir est demandé par 2 des habitants de ce quartier présents lors de cette réunion.

6. Vitesse limitée à 30 sur toute la commune et suppression des stops aux carrefours

M. le Maire lance un mini débat autour de la limitation à 30 km/h comme le demande la Métro. Une grande majorité des Saint-Pognards présents ne semble pas convaincue qu'une telle mesure puisse améliorer la situation, la limite des 50 n'étant pas respectée.

A ce sujet, M. Comba, élu à la Sécurité, rappelle qu'un radar pédagogique (radar alimenté par énergie solaire et déplaçable en tout lieu) a été installé par la commune. Ce radar est actuellement en service sur la départementale Route du Vercors. Il mesure la vitesse dans les 2 sens et peut fournir un ensemble de statistiques. Celles-ci seront dépouillées et des mesures adaptées seront prises suite aux résultats.

Sur la question de la suppression des stops pour revenir à des priorités à droite, l'opinion globale semble assez favorable mais la piste reste à creuser.

7. Tennis

Une habitante s'interroge sur l'utilisation de la cotisation pour l'accès aux terrains de tennis. M.Cavaglia, adjoint aux Sports, rappelle que la cotisation en question est celle d'adhésion à l'association utilisatrice des tennis municipaux. Pour toute information concernant l'utilisation des revenus de cotisation, il faut donc s'adresser aux responsables de cette association.

Une question concernant la possibilité d'utiliser les tennis sans être adhérent de l'association est posée. Il est effectivement possible d'accéder aux tennis sans adhérer à condition d'effectuer la réservation sur des plages de temps non réservées à l'association. M.Cavaglia informe qu'un travail est en cours sur le planning des tennis.

8. Chemin des Ruines - Vitesse excessive et chemin dégradé

Quelques habitants riverains du chemin des Ruines signalent la vitesse excessive des livreurs. Le chemin se dégrade et devient dangereux.

9. Villaret et salle des fêtes

Un historique sur la destination prévue du terrain du Villaret est réalisé. Ce terrain fait l'objet d'un portage par l'EPFL auprès de qui la commune de Saint-Paul de Varces doit rembourser 830000 euros pour en devenir définitivement propriétaire. Ce terrain fait l'objet d'une OAP depuis que le PLU a été voté début 2014 par l'équipe municipale précédente. Cette OAP engage la commune à construire un certain nombre de logements (entre 90 et 130). Il faut également préciser que depuis début 2015 le PLU est devenu compétence de la métropole de Grenoble.

L'équipe municipale en place, afin de limiter les constructions comme elle s'y était engagée lors de la campagne de 2014, négocie ces chiffres à la baisse avec la METRO. En parallèle, l'équipe municipale négocie un CES (qui remplace le COS devenu caduque depuis le vote de la loi ALUR ou Grenelle 2) autour de 0,15 afin de limiter la sur-densification.

Le sujet de la salle des fêtes a également été abordé. Les élus présents précisent que la réflexion est en cours et que plusieurs propositions seront présentées en réunion publique avant de faire l'objet d'une consultation des habitants.

10. Place de la mairie :

Demande d'installation de bancs.

11. Haut-débit internet

Orange dispose du monopole (décision de l'état) pour le déploiement de la fibre optique haut débit sur la METRO. Lors de la dernière réunion du groupe de travail de la METRO sur le haut débit (groupe auquel 2 élus de Saint-Paul contribuent), le directeur régional Orange est venu présenter le planning des opérations prévues sur la métropole les prochaines années. Ce planning est découpé en 3 phases, la 1ère se terminant cette année pour le cœur de l'agglomération. La phase 2 (qui devrait s'achever vers 2020) consiste, à partir des équipements déployés lors de la phase 1, à déployer le réseau optique en « tache d'huile ». Saint-Paul de Varces ne figure pas dans les communes éligibles pour le haut-débit en phase 2, l'éloignement trop important du nœud de raccordement (NRO) étant le principal argument de Orange. Le planning de la phase 3 n'est à ce jour pas connu de Orange.

La présentation de Orange ne nous permet d'être optimistes et c'est pourquoi, plus que jamais, il est essentiel que nous soyons présents dans le groupe de travail (dont l'objectif est de rechercher une solution alternative et rapide pour toutes les communes non couvertes).